

**Organisation des épreuves cantonales par année scolaire (2025-2026)****Degré primaire (cycle 2) : 8<sup>e</sup> année**

Canton	Disciplines évaluées	Visée de l'épreuve, <i>appellation</i> et conception	Objectifs de l'épreuve	Modalités de passation	Diffusion et prise en compte des résultats
TI	Français	<p>Épreuve à visée diagnostique.</p> <p>Les <i>épreuves cantonales</i> [prove cantonal] sont réalisées par des expert.es.</p> <p>Sur la base d'un plan pluriannuel, les épreuves peuvent concerner plusieurs disciplines dans une optique interdisciplinaire.</p>	<p>Ces épreuves visent plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vérifier l'atteinte des compétences prévues aux différents moments de la scolarité obligatoire ;</li> <li>- fournir des indications utiles au pilotage des activités d'enseignement et d'apprentissage au niveau cantonal ;</li> <li>- assurer un niveau général de qualité et une cohérence entre les différents établissements.</li> </ul>	<p>Toutes et tous les élèves dans les mêmes conditions.</p>	<p><i>Aux élèves et à leurs RL</i> : aucune information.</p> <p><i>Aux enseignant.es</i> : rapport à disposition.</p> <p><i>Aux établissements</i> : rapport à disposition.</p>

RL : représentantes légales et représentants légaux